

Société / Faits divers / Justice

MOSELLE-EST

Sydeme : les intercommunalités vont encore devoir mettre la main à la poche

Stéphane MAZZUCOTELLI



Le Sydeme, syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est, a redressé sa situation financière mais un déficit reste constaté. Le préfet estime que des efforts doivent encore être réalisés via une hausse des tarifs des prestations envers les membres du syndicat, donc les collectivités de Moselle-Est... donc, au final, le contribuable. Photo archives RL

Le Sydeme (syndicat des déchets ménagers de Moselle-Est) accuse toujours un déficit de 2,6 M€ aujourd'hui. Le préfet a annoncé que les intercommunalités membres du syndicat vont encore devoir payer pour rééquilibrer les comptes.

Ils avaient promis, lors des dernières réunions du comité syndical, que la situation était redevenue saine. Or les dirigeants du Sydeme (Syndicat mixte des déchets ménagers de Moselle-Est) sont toujours embourbés dans de graves soucis financiers. La situation est toujours

préoccupante. A tel point que le préfet de la Moselle a encore dû intervenir et trancher pour régler le budget prévisionnel 2018 du syndicat, vendredi dernier. Le représentant de l'Etat a annoncé que les collectivités membres du syndicat (communautés de communes et communautés d'agglomération du territoire de Moselle-Est et d'Alsace bossue) vont encore devoir payer pour remettre les comptes à l'endroit.

• **La contribution des collectivités va doubler**

L'année 2018 n'est pas encore celle du retour à l'équilibre budgétaire du Sydeme. Le déséquilibre d'exploitation est évalué aujourd'hui, par les services de l'Etat et la chambre régionale des comptes, à 2,6 M€.

Pour rappel : le déficit était de 12 M€ en 2014.

« S'il est constaté un redressement significatif des finances de la structure depuis 2015, des efforts doivent encore être fournis, notamment en mettant en adéquation la tarification du Sydeme avec les coûts réels des services rendus par la structure mais également en augmentant la part forfaitaire de la contribution de ses membres, afin que l'équilibre structurel du syndicat puisse être recouvré et pérennisé », écrit le préfet dans un communiqué publié ce lundi matin.

Cela veut dire que les intercommunalités membres du syndicat vont devoir collectivement encore mettre la main à la poche. Ainsi, leur contribution forfaitaire globale pour 2018 sera de 1,3 M€. Elle était de 570 000 € en 2017. Un montant qui fait plus que doubler.

• **Les collectivités déjà ponctionnées depuis 2015**

Les intercommunalités avaient déjà été lourdement ponctionnées, depuis trois ans, via des contributions exceptionnelles, pour sauver le syndicat des déchets ménagers. Collectivement, les intercommunalités

avaient dû sortir 6 M€ pour remettre le radeau Sydeme à flots. La communauté d'agglomération de Forbach, par exemple, avait dû verser autour d'un million d'euros pour ce sauvetage d'urgence. Et cela avait forcément eu des répercussions sur les taxes et redevances réclamés aux contribuables du territoire.